



BULLETIN MUNICIPAL LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP



2023

ÉDITO DU MAIRE



Chers Bourdiloupiens, chères Bourdiloupiennes,

L'année dernière, à la même époque, j'en appelais à la responsabilité de tous, pour lutter contre la Covid 19. Cette année, j'invite chacun à adapter son comportement quotidien pour minimiser nos dépenses énergétiques.

Nous affirmons clairement que l'éclairage public contribue à la tranquillité publique et à la sécurité de nos concitoyens. Vous êtes d'ailleurs nombreux à nous solliciter dès qu'une lampe tombe en panne dans une rue ou un quartier de notre commune. La municipalité prend ses responsabilités dans ce domaine et gère au quotidien ce secteur de dépenses publiques afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat de nos concitoyens comme nous le faisons depuis notre élection.

Ainsi, pour la période des fêtes, notre Commune s'est habillée de ses illuminations, mais sur une durée plus courte (2 semaines au lieu des 5 à 6 habituelles). Les maintenir était important au regard du besoin de convivialité que chacun ressent en ces périodes de fêtes. La magie de Noël est ainsi préservée et nous espérons que ces fêtes de fin d'année vous auront offert à tous un moment de plénitude et de tranquillité retrouvées.

Je vous laisse le loisir de découvrir les travaux réalisés au cours de l'année dans les pages de ce bulletin.

Je me dois également de vous rappeler que les taux d'imposition votés par vos élus n'ont pas augmenté depuis plusieurs années. Les augmentations de la taxe foncière sont dues à la revalorisation des bases fiscales qui sont corrigées et modifiées par l'Etat. Pour tout mécontentement, merci de vous adresser aux décideurs nationaux concernés.

J'espère que les événements de la fin d'année 2022, qui nous ont tous affectés au quotidien, ne seront bientôt qu'un lointain souvenir. Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches, une nouvelle année pleine d'espoir, d'enthousiasme et de solidarité. Qu'elle vous comble de bonheur, de prospérité, et vous garde en parfaite santé.

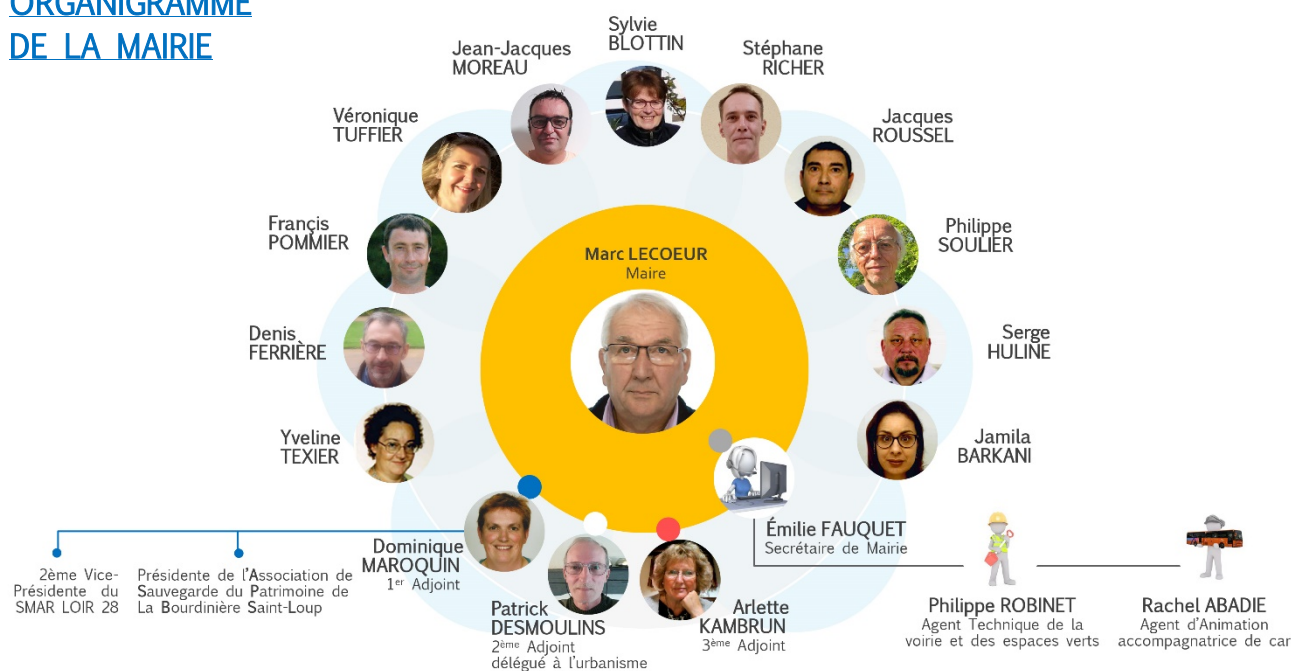
Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ».

N'oubliez pas que je reste disponible pour échanger avec chacun d'entre vous et que vos remarques sont toujours les bienvenues : elles m'enrichissent chaque jour pour mieux vous servir et servir notre village. En attendant, je vous souhaite une bonne lecture et mes meilleurs vœux

Votre maire, Marc LECOEUR

COMMUNE DE LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP

ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE



HORAIRES D'OUVERTURE

Pour prendre rdv en dehors des heures de permanence merci de contacter le secrétariat au
02.37.26.66.26
 ou par mail
mairie@labourdinerestloup.fr

| Jours | Matin | Après-midi |
|----------|----------------------|---|
| Lundi | accueil téléphonique | accueil téléphonique |
| Mardi | accueil téléphonique | permanence ouverte au public de 15h à 18h |
| Mercredi | Fermé | Fermé |
| Jeudi | accueil téléphonique | accueil téléphonique |
| Vendredi | accueil téléphonique | permanence ouverte au public de 14h à 17h |
| Samedi | Fermé | Fermé |
| Dimanche | Fermé | Fermé |



SITE INTERNET DE LA COMMUNE





www.labourdinerestloup.fr

Nouveauté : Retrouvez toute l'actualité de la commune sur



QUELQUES INFORMATIONS UTILES

Nous invitons les nouveaux habitants à se rendre en Mairie afin de nous permettre de nous rencontrer, et de vous permettre de vous inscrire sur les listes électorales 😊

| | |
|--|---|
| DAMMARIE |  |
| École maternelle | 02.37.26.07.07 |
| École Primaire | 02.37.26.02.42 |
| Infirmières | 06.22.34.46.78 |
| Médecin (Frédéric SÉGALINY) | 02.37.26.02.35 |
| MIGNIÈRES |  |
| Auto-école 28 | 02.37.26.98.19 |
| Collège privé St Jacques de Compostelle | 02.37.21.10.59 |
| École | 02.37.26.47.95 |
| Lycée Franz Stock | 02.37.26.46.07 |
| Sophrologue (Sarah SCHNABEL) | 07.78.57.46.43 |
| THIVARS |  |
| Cabinet d'infirmières | 02.37.26.43.03 |
| Chiropracteur (Wilfried MOUSSU) | 07.77.81.79.92 |
| Diététicienne (Maud PASCAL) | 06.47.77.64.73 |
| École maternelle | 02.37.26.48.89 |
| École Primaire | 02.37.26.46.40 |
| Gendarmerie | 02.37.26.37.27 |
| Kinésithérapeutes (Sévérine LANDAIS & Chloé CHESNEAU) | 02.37.34.71.65 |
| Médecin (Anne-Charlotte FOUSSARD) | 02.37.91.05.53 |
| Médecin (Marie BLOT) | 02.37.35.21.52 |
| Médecin (Nicolas PERRET) | 02.37.90.26.07 |
| Pédicure Podologue (Aurélié LADA) | 06.51.83.35.24 |
| Psychologue clinicienne (Hortense CATRY) | 06.21.42.99.05 |
| Sage-femme (Sonia PASSARELLA) | 06.84.14.47.08 |
| APICULTEURS POUR RETRAIT DE NIDS DE GUÊPES - FRELONS... |  |
| (Attention : prestation payante) | |
| M. LERAT (Thivars) | 02.37.26.43.51 |
| M. MARQUÉ (Chartainvilliers) | 09.53.65.74.25 |
| M. RICHER (Barjouville) | 02.37.34.04.29 |

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17
POLICE SECOURS
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

3939
Allo Service-Public

CENTRE ANTIPOISON
01 40 05 48 48

SIDA INFO SERVICE
0800 840 800

DROGUE, ALCOOL, TABAC INFO
0800 23 13 13

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



Pour les demandes de PASSEPORT et/ou de Carte Nationale d'Identité ; Rendez-vous auprès d'une des Mairies suivantes : ANET, AUNEAU, BONNEVAL, BREZOLLES, CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI, CLOYES, CHARTRES, ILLIERS-COMBRAY, LA LOUPE, LUCÉ, MAINTENON, NOGENT-LE-ROI, VERNOUILLET, LES VILLAGES VOVÉENS. *Pré-demande en ligne à l'adresse : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>*



Pour toutes vos demandes d'urbanisme (Déclaration Préalable de travaux, Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme, ...) : adressez-vous à votre Mairie.



Tous les jeunes français ont l'obligation de se faire recenser dès le jour de leur 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, en se présentant en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille de leurs parents. Une attestation de recensement leur sera délivrée par la mairie ; elle sera indispensable pour s'inscrire aux examens et concours : Baccalauréat, permis de conduire, ...



Le site « majdc.fr » vous permet de vous informer sur la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC), télécharger votre convocation et votre attestation de suivi...



Mariage, Pacs

Mariage et PACS : Tout comme les mariages, les Pactes Civils de Solidarité peuvent être enregistrés en Mairie. Cette démarche est gratuite. N'hésitez pas à contacter la Mairie pour toute information complémentaire.



Pour une légalisation de signature : Présentez-vous en Mairie avec la pièce à légaliser et une pièce d'identité.

DÉMARCHES EN LIGNE ET SERVICE DE PROXIMITÉ

Retrouvez toutes les démarches en ligne proposées en Eure et Loir sur le site <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Demarches-administratives/>

CARTE ÉLECTORALE

- S'inscrire sur les listes électorales: <https://www.service-public.fr/>

AMENDES

- Paiement des amendes en ligne: <https://www.amendes.gouv.fr/portail/index.jsp>

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (CARTE GRISE)

- Demander un certificat d'immatriculation: <https://ants.gouv.fr/>
- Déclarer la vente de mon véhicule: <https://ants.gouv.fr/>

PASSEPORT- CARTE D'IDENTITÉ :

- Effectuer une pré-demande: <https://ants.gouv.fr/>
- Achat de timbres fiscaux électroniques: <https://timbres.impots.gouv.fr/>

PERMIS DE CONDUIRE

- Effectuer ma demande de permis de conduire: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Consulter le solde des points du permis: <https://tele7.interieur.gouv.fr/tlp/>

Les permanences des Espaces France Services à 30 min de votre domicile offrent un guichet unique pour vos démarches administratives.



ÉTAT CIVIL



NAISSANCES (photos de gauche à droite)

Alba LANGLOIS, née le 4 mars 2022
Lucas MASSOT, né le 9 mars 2022
Sacha PORON, né le 12 mars 2022
Lyzio LUCAS, né le 24 mai 2022
Romane MEYER, née le 19 août 2022
Ambre BLONDEAU, née le 8 octobre 2022
Juliette FRANCE, née le 11 novembre 2022
Albane LARRIVÉ, née le 12 novembre 2022



MARIAGES

Alain THÉPAULT & Karine GUILLAUME, le 3 septembre 2022
Nicolas ESNAULT & Peggy TORCHEUX, le 17 septembre 2022
Pierre-Jean LARRIVÉ & Pauline COUTANCEAU, le 24 septembre 2022
Vincent LEFEVRE et Laëtitia LEGROS, le 1^{er} octobre 2022

PACS

Dylan PORON & Élise TORIGNY, le 22 mars 2022
Nicolas BOULLANGER & Élara GORÉ, le 31 mai 2022
Florian LEGUAY & Lina LOUIS, le 21 juin 2022
Romain MEYER & Emilie VOLNAY, le 19 décembre 2022



DÉCÈS

Aimée LAIZEAU, 79 ans, Le Temple, le 29 mars 2022
Jean-Pierre LÉVÊQUE, 67 ans, Les Bordes, le 22 avril 2022
César CUSPOCA, 35 ans, Saint-Loup, le 24 novembre 2022

POUR VOS DEMANDES D'ÉTAT CIVIL



- **Acte de naissance** : à demander, par courrier accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse, à la Mairie de votre lieu de naissance,
- **Acte de mariage** : à demander, par courrier accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse, à la Mairie de votre lieu de mariage,
- **Acte de décès** : à demander, par courrier accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse, à la Mairie où le décès a été enregistré.
- **Duplicata de livret de famille** : À demander à la Mairie de votre domicile ou à celle de votre lieu de mariage.

TARIFS CIMETIÈRE

CONCESSIONS

| | Acquisition / Renouvellement |
|---------------------------|---------------------------------|
| Concession perpétuelle | 900 € |
| Concession cinquantenaire | 600 € |
| Concession trentenaire | 300 € |



COLOMBARIUM

Concession de 20 ans : 500€



CAVURNES

Concession de 20 ans : 100€

CULTE

Doyenné de Chartres

Curé : Abbé Pierre PAUL

Maison paroissiale : 9, rue de la Bienfaisance
28 600 LUISANT

Mail : latrinite@diocesechartres.com

Site internet : <https://www.paroisselatrinite28.fr/>



Relais paroissial sur la commune : Dominique MAROQUIN 06.87.40.60.40 (pour tous renseignements, horaires des messes et autres célébrations)

QUELLE DEMANDE D'URBANISME POUR MES TRAVAUX ?

Dans quels cas
dois-je déposer
**un Permis de
Construire ?**



Il sera nécessaire pour toute construction et/ou agrandissement et/ou changement de destination de **plus de 20m²**; mais aussi pour construire une piscine de plus de 100m².

Si la surface de plancher dépasse les 150m², il faudra avoir recours à un architecte.

Oui, pour toute construction entre **5 et 20m²**, il faudra déposer une **Déclaration Préalable** de travaux, de même pour la construction d'une piscine entre 10 et 100m² ou encore pour l'installation de panneaux solaires.

**Dans tous les cas, votre
Mairie est là pour vous
guider** 😊

Y a-t-il des formalités
à accomplir dans les
autres situations ?



Depuis le 1^{er} janvier 2022, nous recevons vos demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière simple et rapide !


Pour utiliser ce service, il suffit de vous rendre sur : <https://www.e-permis.fr/> et de suivre les instructions.

NOUVEAUTÉS CÔTÉ URBANISME




**TRANSFERT DE LA TAXE
D'AMÉNAGEMENT
ET CHANGEMENT DES
FORMULAIRES D'URBANISME**

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est chargée de la liquidation de la taxe d'aménagement de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis cette date.



Qu'est-ce que cela change pour moi lors du dépôt de ma demande (en ligne ou en format papier) ?



La DENCI, Déclaration des Éléments Nécessaires pour le Calcul des Impositions, n'a plus à être renseignée pour toutes demande d'urbanisme, sauf cas particulier. La DENCI constitue la base des données à partir de laquelle la Taxe d'Aménagement et la redevance d'Archéologie Préventive. sont calculées.

Désormais, vous devrez effectuer la **déclaration auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivants l'achèvement de la construction**, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service "Biens immobiliers".

Depuis le 1^{er} Septembre, les nouveaux CERFAS doivent être utilisés. Ils sont téléchargeables sur le site <https://www.service-public.fr/>
Les anciens modèles ne sont plus acceptés.

ANNÉE 2022

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX :

| INVESTISSEMENTS | COÛT H.T | COÛT TTC | FDI | | Fonds de Concours | | RESTE À CHARGE |
|--|--------------------|--------------------|----------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | | | % | € | % | € | |
| Achat terrain 25m ² issue de la parcelle 345 AB 150, à l'angle de la place de Messonville et de la Grande rue | 1 500,00 € | | 0 | 0,00 € | 50 | 750,00 € | 750,00 € |
| Réfection marches et trottoir à Chenonville | 587,50 € | 705,00 € | 0 | 0,00 € | 50 | 293,00 € | 294,50 € |
| Acquisition d'une débroussailluse | 755,00 € | 906,00 € | 0 | 0,00 € | 50 | 377,00 € | 378,00 € |
| Illuminations | 1 096,90 € | 1 316,28 € | 0 | 0,00 € | 50 | 548,00 € | 548,90 € |
| Réfection des allées centrales du cimetière | 35 292,00 € | 42 350,40 € | 24 | 8 470,08 € | 30 | 10 588,00 € | 16 233,92 € |
| Restauration d'une fenêtre de l'église | 2 752,00 € | 3 302,40 € | 0 | 0,00 € | 50 | 1 376,00 € | 1 376,00 € |
| TOTAL | 41 983,40 € | 50 080,08 € | / | 8 470,08 € | / | 13 932,00 € | 19 581,32 € |
| Participation ASPBSL pour la restauration de la fenêtre de l'Église | | | | | | | 1 376,00 € |

TAUX DES TAXES COMMUNALES :

Taxe Foncier Bâti : 36.68 %

Taxe Foncier Non Bâti : 30.49 %

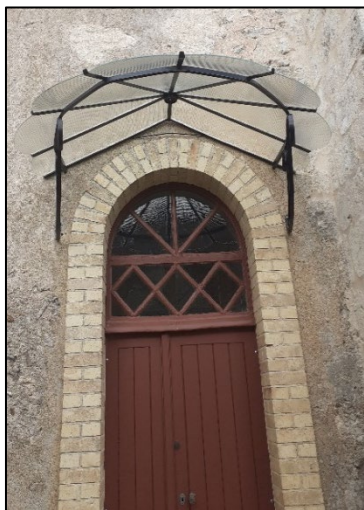
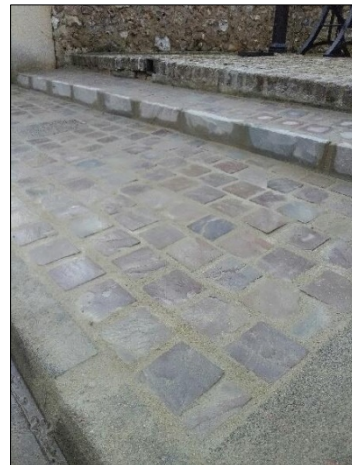
TRAVAUX 2022



Les travaux d'investissements ne peuvent pas débuter avant que les subventions afférentes aux projets n'aient été accordées. De plus, en raison de contraintes d'organisation, la réfection des allées du cimetière n'a pas pu être réalisée cette année mais est programmée pour 2023.

TROTTOIR DE LA RUE DU CHÂTEAU À CHENONVILLE :

La réfection du trottoir de Chenonville ne pouvait pas être faite avant que la CM'EAU ai remplacé la borne incendie et cette dernière n'a été mise en place qu'en novembre. Les aléas climatiques sont également venus compliquer le travail de notre agent technique, mais les joints ont pu être réalisés en ce début janvier pour achever ce chantier !

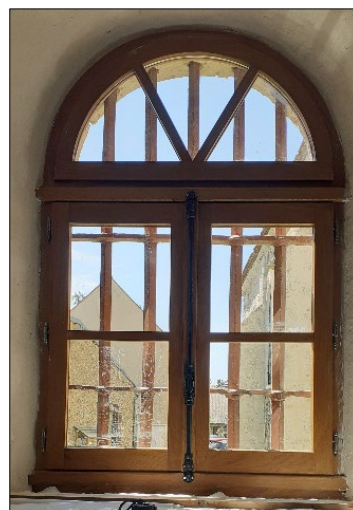


ÉGLISE :

Notre agent technique a installé la structure métallique de la marquise, puis Messieurs DESMOULINS et ROUSSEL y ont fixé les carreaux. La porte restaurée l'année dernière par M. CARRIER est ainsi protégée.

FENÊTRE DE LA SACRISTIE :

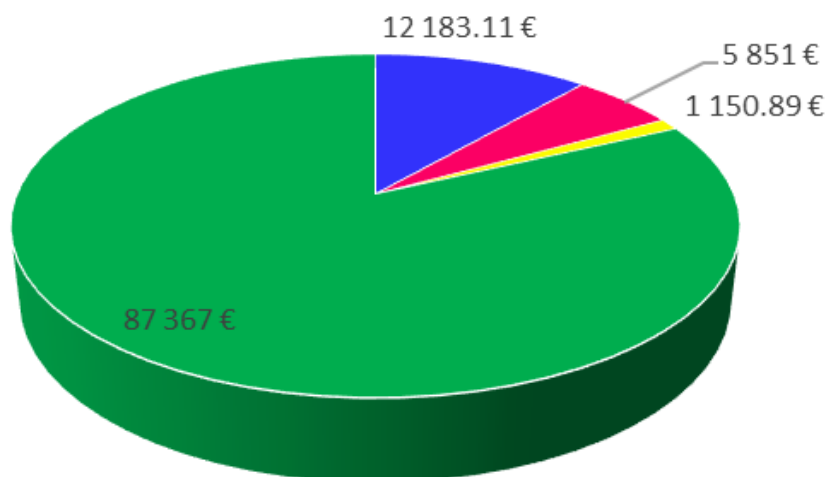
Elle a été remplacée par l'entreprise JS Menuiserie. Le résultat est tout à fait conforme à nos attentes, à savoir, un aspect au plus proche possible de l'ancienne fenêtre.



DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

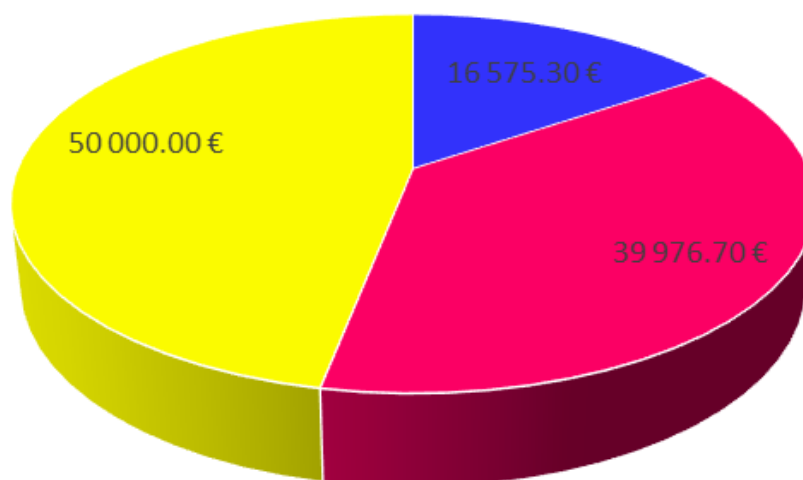
BUDGET COMMUNAL 2002

DÉPENSES 2022



- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles

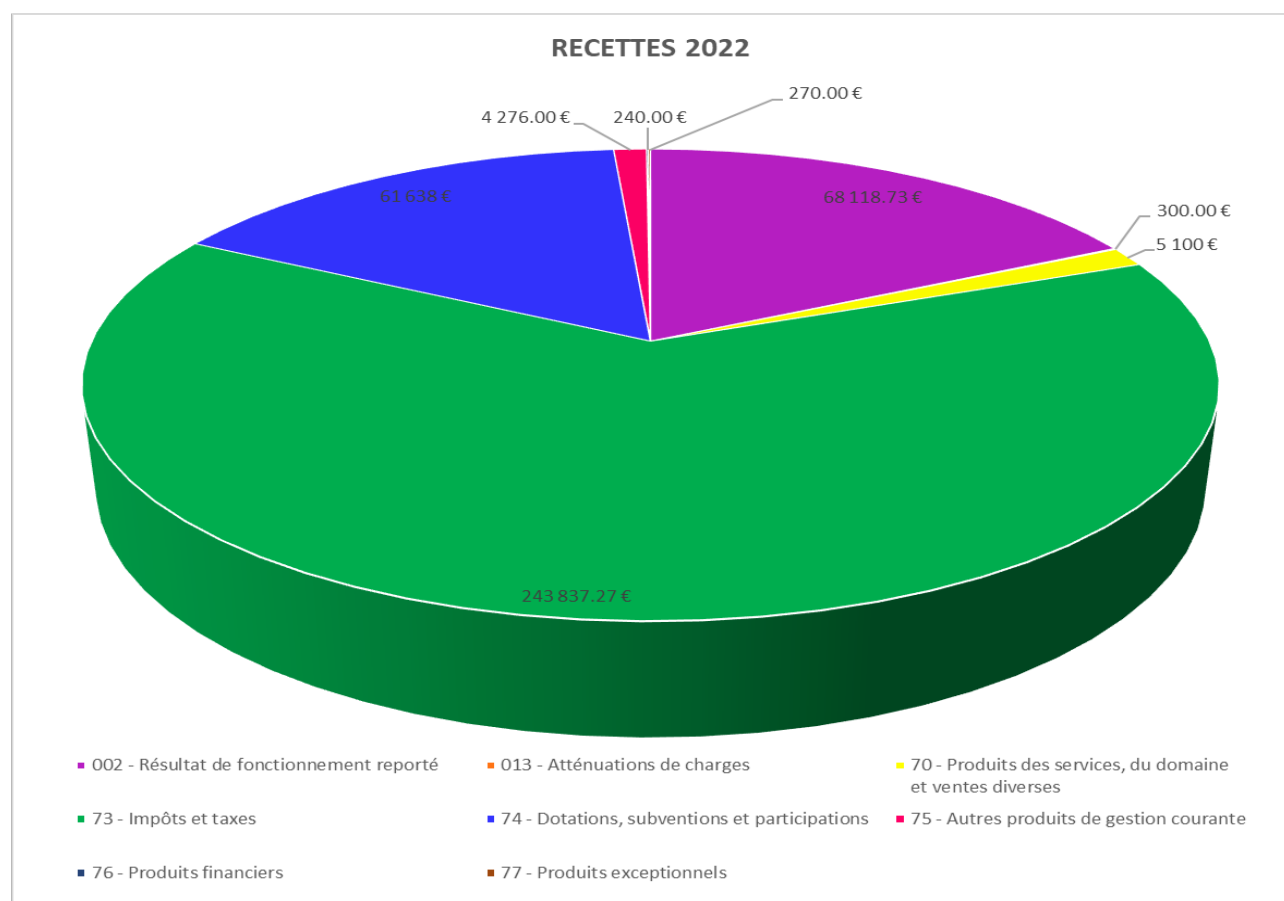
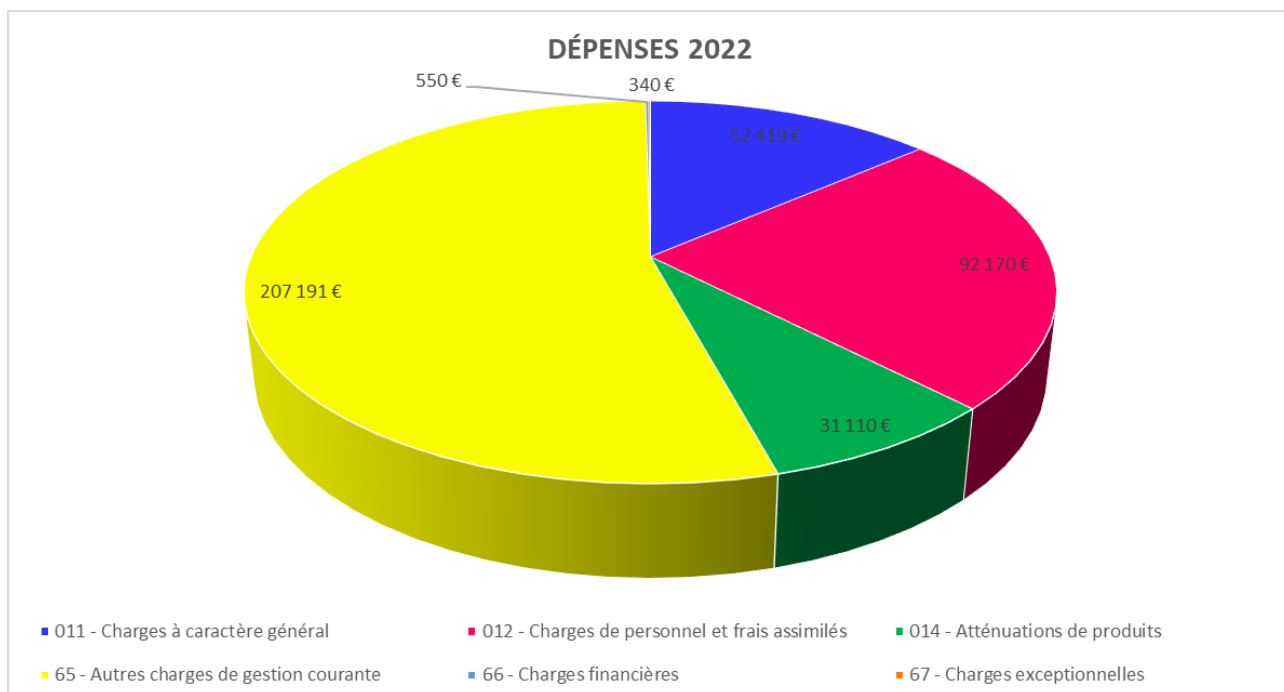
RECETTES 2022



- 10 - Dotations, fonds divers, réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET COMMUNAL 2022



LES BONS GESTES POUR LA PLANÈTE ET LE PORTE-MONNAIE

STOP PUB

Chaque année, environ 24 kg de publicité non adressée sont déposés dans chaque boîte à lettre. Pour les personnes qui ne lisent pas la publicité et qui ne souhaitent pas la recevoir, il est possible d'apposer un autocollant " Stop Pub "



Des autocollants sont disponibles en les téléchargeant sur le site : <https://www.ecologie.gouv.fr/stop-pub>

Ils sont également disponibles à l'accueil de votre Mairie.

LE COMPOSTAGE



Une grande partie des déchets de cuisine et de jardin (appelés biodéchets) se décomposent naturellement sous l'action des micro-organismes et se transforment en quelques mois en un engrais naturel utilisable au jardin : le compost.

À compter du 1er janvier 2024, tous les particuliers seront tenus de trier leurs déchets alimentaires dans une poubelle dédiée ou dans un point d'apport volontaire. Chartres métropole propose à ses habitants de s'équiper de composteurs à tarifs réduits. Téléchargez le bon de commande sur le site <https://www.chartres-metropole.fr/>

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE



J'éteins la lumière dans les pièces inoccupées



Je remplace mes vieilles ampoules par des lampes à LED ou basse consommation



J'installe des systèmes d'économie, sur les robinets, pour limiter le débit de l'eau.



Je place un couvercle sur les casseroles et les cocottes quand je cuisine pour accélérer la cuisson.



J'éteins mon ordinateur ou mon téléviseur plutôt que de le laisser en veille



Je diminue le thermostat d'un degré et j'équipe mes appareils d'un système de régulation de température



Je choisis le programme Eco de mon lave-vaisselle ou de mon lave-linge et privilégie les lavages à basses températures

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

Depuis le 22 novembre 2021, l'accueil des abonnés de CMEAU est transféré au Guichet Unique, situé Place des Halles à CHARTRES.

Accueil : du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption
et le samedi matin de 9h00 à 12h30



Mail : contact@cmeau.com Téléphone : 02.34.43.90.22

La commune se mobilise pour que la qualité de l'eau soit meilleure pour les habitants de Chenonville, La Poutée et Boisvillette qui connaissent d'importants problèmes depuis plusieurs années et qui, malgré les multiples interventions de la municipalité, n'ont pas encore de solution à ce jour.

EAU ASSAINISSEMENT

L'entretien de l'assainissement individuel dans le cadre d'un regroupement de vidange de fosses septiques n'est plus de la compétence de notre commune. Or, **l'entretien de l'assainissement non collectif est à prévoir tous les 4 ans minimum** en fonction de la taille de l'installation et de son utilisation.

Cette année nous avons fait appel à un nouveau prestataire qui a fait l'unanimité. Vous avez été **42 foyers** à lui faire confiance : **Assainissement André Bertrand**

| | Prix (en HT) |
|---|--------------|
| Pompage, nettoyage de fosse septique + bac à graisse ou fosse toutes eaux (3m3 max) | 200,00€ |
| m3 supplémentaire | 35,00 € |
| Pompage et nettoyage bac à graisse (au-delà des 3m3 du forfait) | 14,50 € |
| Lavage filtre | 14,50 € |
| Mètre linéaire de tuyau supplémentaire (au-delà de 30 ml) | 1,50 € |



Route de Souancé
28400 Nogent le Rotrou
02 37 52 01 89
huguesbertrand@wanadoo.fr



Sachez que Chartres Métropole, dont nous faisons partie, s'emploie aussi désormais à nous faire profiter de tarifs préférentiels pour ce service, par le biais de CM'Eau Assainissement. Nous étudierons également leur offre pour la prochaine campagne de vidanges groupées qui aura lieu à l'automne 2023.

QUAND ET COMMENT COLLECTER MES DÉCHETS

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage s'effectue le LUNDI, toutes les semaines.



Les emballages ménagers et papiers sont collectés le JEUDI, tous les 15 jours.

Merci de sortir vos poubelles la veille au soir ou le matin de bonne heure lorsque les conditions météorologiques sont défavorables et risquent d'entraîner la dispersion des déchets. Veillez aussi à les rentrer dans les meilleurs délais après leur ramassage.



LES ENCOMBRANTS

Service assuré 2 fois par an



Prochaine collecte le 2 mars 2023



Déchets acceptés : vieux mobiliers, literies usagées et objets métalliques au rebut.



Refus : Téléviseurs, électroménager, gravats, peinture, pneus

Dépôt limité à 2m³ ; poids maximum 75kg ; taille maximum 2 mètres



LE VERRE

Deux containers à verre sont disponibles sur notre commune :

- Saint-Loup (près de la mare)
- La Bourdinière (Route de Dammarie)



Ces lieux ne sont pas des décharges. Ne rien déposer en dehors des containers.

LA DÉCHETTERIE

La plus proche :



0 800 22 20 36 Service & appel gratuits

Horaires d'ouverture des déchetteries

Dernier accès déchetterie: 15 min avant fermeture

Fermeture à 12h et à 18h ainsi que les jours fériés



D131

Le Bois de Mivoye
28360 DAMMARIE

Tel: 02.37.26.24.90

| | Chaunay | Champhol | Dammarie | Saint-Aubin-des-Bois | Roinville-sous-Auneau |
|----------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| LUNDI | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h | Fermé | Fermé / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h |
| MARDI | Fermé | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h | Fermé | 9h - 12h / 14h - 18h |
| MERCREDI | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h | Fermé / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h | Fermé |
| JEUDI | 9h - 12h / 14h - 18h | Fermé | Fermé | Fermé | 9h - 12h / 14h - 18h |
| VENDREDI | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h |
| SAMEDI | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h | 9h - 12h / 14h - 18h |
| DIMANCHE | 9h - 12h / Fermé | 9h - 12h / Fermé | 9h - 12h / Fermé | 9h - 12h / Fermé | 9h - 12h / Fermé |

CALENDRIER DE COLLECTE 1^{er} SEMESTRE 2023



CHARTRES
MÉTROPOLE

La Bourdinière - Saint-Loup

Calendriers des collectes 2023

| JANVIER | | FÉVRIER | | MARS | | AVRIL | | MAI | | JUIN | |
|---------|-------|---------|---|-------|---|-------|-------|-------|-------|-------|---|
| DI 1 | Férié | ME 7 | | ME 7 | | SA 7 | | LU 1 | Férié | JE 1 | |
| LU 2 | ○ | JE 2 | | JE 2 | ✖ | DI 2 | | MA 2 | ○ | VE 2 | △ |
| MA 3 | | VE 3 | | VE 3 | | LU 3 | ○ | ME 3 | | SA 3 | |
| ME 4 | | SA 4 | | SA 4 | | MA 4 | | JE 4 | △ | DI 4 | |
| JE 5 | | DI 5 | | DI 5 | | ME 5 | | VE 5 | △ | LU 5 | ○ |
| VE 6 | | LU 6 | ○ | LU 6 | ○ | JE 6 | △ | SA 6 | | MA 6 | |
| SA 7 | | MA 7 | | MA 7 | | VE 7 | | DI 7 | | ME 7 | |
| DI 8 | | ME 8 | | ME 8 | | SA 8 | | LU 8 | Férié | JE 8 | |
| LU 9 | ○ | JE 9 | △ | JE 9 | △ | DI 9 | | MA 9 | ○ | VE 9 | |
| MA 10 | | VE 10 | | VE 10 | | LU 10 | Férié | ME 10 | | SA 10 | |
| ME 11 | | SA 11 | | SA 11 | | MA 11 | ○ | JE 11 | | DI 11 | |
| JE 12 | △ | DI 12 | | DI 12 | | ME 12 | | VE 12 | | LU 12 | ○ |
| VE 13 | | LU 13 | ○ | LU 13 | ○ | JE 13 | | SA 13 | | MA 13 | |
| SA 14 | | MA 14 | | MA 14 | | VE 14 | | DI 14 | | ME 14 | |
| DI 15 | | ME 15 | | ME 15 | | SA 15 | | LU 15 | ○ | JE 15 | △ |
| LU 16 | ○ | JE 16 | | JE 16 | | DI 16 | | MA 16 | | VE 16 | |
| MA 17 | | VE 17 | | VE 17 | | LU 17 | ○ | ME 17 | | SA 17 | |
| ME 18 | | SA 18 | | SA 18 | | MA 18 | | JE 18 | Férié | DI 18 | |
| JE 19 | | DI 19 | | DI 19 | | ME 19 | | VE 19 | △ | LU 19 | ○ |
| VE 20 | | LU 20 | ○ | LU 20 | ○ | JE 20 | △ | SA 20 | | MA 20 | |
| SA 21 | | MA 21 | | MA 21 | | VE 21 | | DI 21 | | ME 21 | |
| DI 22 | | ME 22 | | ME 22 | | SA 22 | | LU 22 | ○ | JE 22 | |
| LU 23 | ○ | JE 23 | △ | JE 23 | △ | DI 23 | | MA 23 | | VE 23 | |
| MA 24 | | VE 24 | | VE 24 | | LU 24 | ○ | ME 24 | | SA 24 | |
| ME 25 | | SA 25 | | SA 25 | | MA 25 | | JE 25 | | DI 25 | |
| JE 26 | △ | DI 26 | | DI 26 | | ME 26 | | VE 26 | | LU 26 | ○ |
| VE 27 | | LU 27 | ○ | LU 27 | ○ | JE 27 | | SA 27 | | MA 27 | |
| SA 28 | | MA 28 | | MA 28 | | VE 28 | | DI 28 | | ME 28 | |
| DI 29 | | | | ME 29 | | SA 29 | | LU 29 | Férié | JE 29 | △ |
| LU 30 | ○ | | | JE 30 | | DI 30 | | MA 30 | ○ | VE 30 | |
| MA 31 | | | | VE 31 | | | | ME 31 | | | |

ORDURES MÉNAGÈRES

○ Secteurs bacs
une fois par semaine
SORTIR LA VEILLE APRÈS 19h.

EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

△ Une semaine sur deux.
SORTIR LA VEILLE APRÈS 19h.

ENCOMBRANTS

✖ 2 mars
7 novembre
SORTIR LA VEILLE APRÈS 19h.

Attention aux jours fériés !
Collectes décalées

La sortie des déchets en dehors des jours de collecte peut faire l'objet d'une amende.

PLUS D'INFORMATIONS
Chartres-metropole.fr 0 800 22 20 36 Service à appel gratuits

Depuis le 4 juillet,
TOUS les emballages se trient !

Bouteilles
Flacons et bidons
en plastique



Cartonnettes
Briques alimentaires
Tous les papiers



Emballages métalliques



+ NOUVEAU

Barquettes, blisters,
pots, sacs,
sachets et films en plastique



+ NOUVEAU

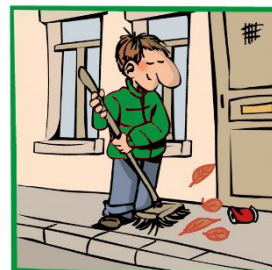
Petits emballages métalliques



RAPPEL DE PRESCRIPTIONS SIMPLES POUR VIVRE ENSEMBLE



Entretenir les abords de son domicile ; trottoirs, bordures et caniveaux que l'on soit propriétaire ou locataire.



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Respecter les horaires du bruit

(Arrêté préfectoral du 03/09/2012).

Les jours ouvrés : 8h30-12h/14h30-19h30.

Les samedis : 9h-12h/15h-19h.

Les dimanches et jours fériés : 10h-12h.

Demander une autorisation à la mairie pour tout tir de feu d'artifice. En raison de la dangerosité de cette pratique, toute personne identifiée ayant fait un feu d'artifice sans autorisation recevra une amende. Prévenir le voisinage serait souhaitable



Signaler un animal errant et/ou blessé

La mairie a signé une convention avec la fourrière. Merci de nous contacter afin que l'on prenne contact avec leur service pour organiser sa capture.

Si vous avez perdu votre animal de compagnie, contactez la fourrière directement au 02.37.36.02.04.

Déclarer l'organisation d'un vide-maison en mairie



RAPPEL DES COMPORTEMENTS PROSCRITS SUR LA COMMUNE



Se baigner dans l'eau des mares de la commune.
Pomper l'eau ou encore patiner sur la surface gelée en période hivernale.



Appeler les élus à leur domicile

Hormis urgence impérieuse (décès, accident...), vous ne devez pas appeler les élus chez eux, à fortiori le weekend. Envoyez un mail à la mairie ou attendez les heures d'ouverture du secrétariat pour téléphoner. Pour tout problème de voisinage le week-end (bruit, fumée...), contactez directement la gendarmerie.

Dégrader l'espace public

Pour toute personne identifiée, de la commune ou non, vue en train de dégrader un bâtiment communal (mairie, lavoir, église, arsenal, cimetière), le mobilier urbain ou l'espace public, une amende lui sera infligée et/ou une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie.



DÉPÔT SAUVAGE,
C'EST VOUS QUI PAVEZ LE
NETTOYAGE ...



Le dépôt sauvage d'ordures, débris, gravats, déchets verts sur le territoire communal est passible de 300€ d'amende (arrêté municipal de 2017).

Brûler des déchets verts est formellement interdit sous peine d'amende allant jusqu'à 450€ (arrêté préfectoral 29/07/2013).



INCIVILITÉS RECENSÉES ET SANCTIONNÉES

DÉGRADATIONS DU MOBILIER URBAIN



Dégradation commise le : 05/04/2022

Lieu : **place de Messonville à St-Loup**

Dégâts matériels : **balises routières cassées**

Coût du remplacement : **123.60 € TTC**



Dégradation commise le : 05/04/2022

Lieu : **abord de la mairie à Saint-Loup**

Dégât matériel : **boîte à livres vandalisée**

Coût du rachat : **843.60 € TTC**



Dégradation commise le : 28/07/2022

Lieu : **place de l'église à Saint-Loup**

Dégât matériel : **table pique-nique cassée**

Coût du remplacement : **602.16 € TTC**

DÉGRADATIONS DE BÂTIMENT PUBLIC



Dégradation commise le : 12/06/2022

Lieu : **lavoir de Saint-Loup**

Dégâts matériels : **tuiles cassées**

Coût de la réparation : **111 € TTC**

DÉPÔTS SAUVAGES



Dégradations commises : **toute l'année**

Lieu : **St-Loup, Chenonville, La Bourdinière, Le Temple**

Coût du nettoyage : **de nombreuses heures assumées par la commune**

L'année 2022 a été particulièrement marquée par toutes sortes d'incivilités et délits dans la commune.

- 1 vols d'équipement public
- 4 dégradations sur biens publics
- de nombreux dépôts sauvages

Concernant la **dégradation de la boîte à livres**, installée près de la mairie, **une plainte a été déposée** pour retrouver ces individus qui ne respectent rien et n'ont aucun civisme. **Une vidéo les incriminant a été transmise à la gendarmerie** qui met tout en œuvre pour les retrouver et les convoquer.

Cet été, la **dégradation de la table de pique-nique** à côté de l'église a, elle aussi, entraîné un **dépôt de plainte** auprès de la gendarmerie. **Les jeunes auteurs responsables de cette dégradation ont été retrouvés et reçus en mairie avec leurs parents.** Les élus ont proposé de régler ce problème à l'amiable. Les responsables encore mineurs ont présenté des excuses pour leur comportement, et **les familles ont accepté de rembourser les dégâts causés.** Lorsque l'intégralité des sommes sera recouvrée, la plainte sera retirée.

Les **dépôts sauvages** continuent de se perpétrer dans la commune. Notre agent technique doit régulièrement nettoyer fossés et chemins ruraux, afin de récupérer déchets, encombrants et gravats laissés là par des particuliers ou entreprises peu scrupuleux.

Désormais, la mairie porte systématiquement plainte pour toutes ces incivilités et dégradations volontaires. Ces agissements sont répréhensibles par la loi et donnent lieu à des poursuites pénales.

Ces actes représentent des nuisances importantes pour les habitants et un coût conséquent pour la commune. Près de 2000€ de frais engagés cette année pour toutes les dégradations recensées sans oublier le temps passé par notre agent à nettoyer et à remettre en l'état.



MERCI À NOS ANNONCEURS



SAS CAGÉ Terrassement

2A, rue du Marché - Le Temple
28360 La Bourdinière St Loup
02.37.26.65.71
contact@cage-mecanique.fr
www.cage-terrassement.fr



Assainissement ■ Terrassement ■ Aménagement ■ Démolition
Travaux sans tranchée ■ Irrigation ■ Drainage
Stabilisation de sol ■ Détection et réparation de fuite d'eau

PIZZERIA

**RESTAURANT
LE ST LOUP**

34 ROUTE NATIONALE 10
28360 LA BOURDINIÈRE ST LOUP

02 37 26 60 57 

MERCI À NOS ANNONCEURS



SAS **CAGÉ Mécanique**
2A, rue du Marché - Le Temple
28360 La Bourdinière St Loup
02.37.26.42.38
contact@cage-mecanique.fr



Réparation et équilibrage de transmission
Extraction de bougies ■ Entretien de véhicules



L'Instant Détente
INSTITUT DE BEAUTÉ

02.37.88.61.74 / 07.86.81.27.74
12 place de l'église, 28360 Dammarie

Réservez en ligne :
linstantdetente.fr



-10% sur votre 1^{er} Rendez-vous

MERCI À NOS ANNONCEURS

LE SPÉCIALISTE DE VOS REVÊTEMENTS PERMÉABLES

LEMONNIER

MAÇONNERIE

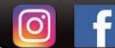
TERRASSEMENT

SOLS PERMEABLES

MAÇONNERIE

RÉNOVATION

www.maconnerie-lemonnier.com



**PARTICULIERS
PROFESSIONNELS
COLLECTIVITÉS**

Vente de matériel neuf
Réparation et SAV
Vente de pièces détachées toutes marques
Robots de tonte
Location de matériel

@meslarmotoculture



3 impasse Armand Peugeot
28800 BONNEVAL
02 37 96 90 87

3 bis Rte National 10
28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP
02 37 26 60 45

2 route de Billancelles
28190 COURVILLE SUR EURE
02 37 23 01 23

MERCI À NOS ANNONCEURS



Bertrand

Élagage - Émondage - Fauchage - Broyage

Didier BERTRAND
06 07 83 60 84

2, Rue de fresnay le Comte
28360 La Bourdinière-Saint-Loup

Mail : Sarlbertrand28@gmail.com
Site Web : <https://sarl-bertrand-65.websself.net>

MERCI À NOS ANNONCEURS

JS-MENUISERIE

STÉPHANE JAVON

AU SERVICE DU PARTICULIER
CRÉE EN 1990

TOUS TRAVAUX DE MENUISERIE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE SUR MESURE
CONSTRUCTION EXTENSION BOIS CLÉ EN MAIN

AMEUBLEMENT
CRÉATION

DRESSING
SUITE PARENTALE

CUISINE
RESTAURATION

SALLE DE BAIN
SUR MESURE



1 rue de Meslay-le-Vidame 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP

TEL : 02.37.26.50.97 / stephanejavon@orange.fr



Taxi Phane 28

Stéphane CALLU

10 rue de l'église - 28360 La Bourdinière St Loup

☎ 06.09.62.88.78

taxiphane2@gmail.com

Site internet : taxiphane28.com



Lieu de stationnement: Saint Loup



Sécurité anti - Covid :
Une paroi en plexiglass
est installée entre les
passagers arrières et
le chauffeur.

MERCI À NOS ANNONCEURS

Merci encore à tous nos annonceurs et partenaires présents dans ce bulletin, qui nous épaulent.

Chers Bourdiloupéens, nous vous encourageons à vous rendre chez eux pour faire perdurer les commerces et artisans locaux.



ÉCOLES : REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE AVEC DAMMARIE

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2023/2024 ont lieu aux dates indiquées ci-après. Merci de contacter, dès à présent, Mme FAFIN, directrice de l'école, au 02.37.26.07.07 pour indiquer votre souhait de scolariser votre enfant.

Vendredi : 27/01/2023 de 13h30 à 15h et de 16h30 à 18h

Lundi : 30/01/2023 de 16h30 à 18h30

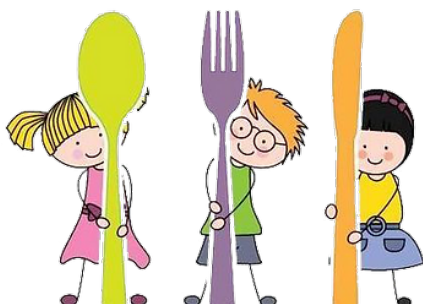
Judi : 02/02/2023 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h



PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE ET EFFECTIFS

97 760.22€ pour 60 enfants de la commune scolarisés, tous niveaux confondus.
41 enfants scolarisés à l'école élémentaire et 19 enfants à l'école maternelle.

RESTAURATION SCOLAIRE



| Dammarie et communes conventionnées | | |
|-------------------------------------|------------|-------------|
| | Maternelle | Élémentaire |
| Repas | 3,55 € | 3,65 € |
| Garderie | 0,60 € | 0,60 € |
| Prix total | 4,15 € | 4,25 € |

L'inscription à la cantine se fait sur le site internet <https://parent.cantine-de-france.fr>
N'oubliez pas de désinscrire vos enfants en cas d'absence ou maladie. Les repas ne seront pas facturés si la désinscription a été effectuée 48h à l'avance.

Depuis la rentrée 2022, les repas sont préparés par l'entreprise *La Normande* qui s'attache à offrir au quotidien des menus sains et savoureux autour de 3 principes essentiels : la qualité des produits, l'équilibre nutritionnel et la sécurité alimentaire. Sans oublier la notion de plaisir avec la prise en compte du goût des enfants.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Horaires d'ouverture :

- le matin de 7h30 à 8h45
- le soir de 16h30 à 18h30

| Dammarie et communes conventionnées | | |
|-------------------------------------|--------|--------|
| | Matin | Soir |
| Garderie | 1,30 € | 2,60 € |

ACCUEIL DE LOISIRS : L'ARBRE MAGIQUE

Adresse : 11, rue de la Filerie 28360 DAMMARIE

Direction : Mme DELORD Marine

Tel : 02.37.90.06.84 / 06.76.73.00.75

@ : alshdammarie@pep28.asso.fr



L'accueil de loisirs est ouvert à la journée (7h30 – 18h30) ou à la demi-journée avec ou sans repas les mercredis en période scolaire et pendant les petites vacances. Le centre de loisirs est fermé aux vacances de fin d'année.

Le programme d'animation des vacances est disponible 1 mois avant sur le site internet des PEP 28 www.lespep28.org.

Les prestations sont calculées en fonction d'une grille tarifaire élaborée avec la CAF selon le revenu fiscal de référence de la famille divisé par 12 mois.

RAMASSAGE SCOLAIRE



Dammarié : Circuit 1 assuré par TRANSDEV. Vous y retrouverez, Rachel, accompagnatrice de car scolaire qui prendra en charge vos enfants.



Illiers-Combray, Collège Marcel Proust : assuré par transports DELAFOY.



Chartres : assuré par la société TRANSDEV Ligne 3 et navettes depuis la gare vers les lycées



Mignières, Collège Saint-Jacques de Compostelle et Lycée Franz Stock, transport assuré par TRANSDEV ligne D51.

Cette année le service Transport de Chartres métropole a organisé une formation pour les accompagnateurs de car scolaire afin de :

- Sensibiliser les agents à leurs responsabilités (devoirs de l'accompagnateur, législation, place dans l'organisation du transport scolaire...).
- Transmettre les consignes nécessaires à la sécurité des passagers transportés et au bon fonctionnement du service (procédures d'évacuation, positionnement dans le véhicule, montée/descente des jeunes, accidentologie, prévention et gestion des comportements conflictuels...)

Notre accompagnatrice a assisté à une session et a parlé à vos enfants des consignes de sécurité et des procédures d'évacuation.

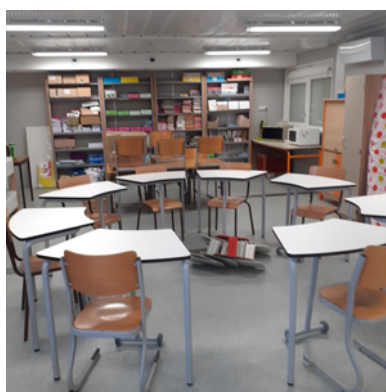


LA CLASSE MODULAIRE

Installée pour la rentrée de **Septembre 2022/2023**, elle accueille les élèves de la classe de CE2/CM1 de Mme DÉJARDIN.

Le coût total de la classe modulaire s'élève à **90 803,70€ HT** subventionné à hauteur de **60%** par le **Fond Départemental d'Investissement** et le **Fond De Concours de Chartres métropole**. Soit un montant de **54 482,22€** subventionné.

Le restant a été financé par un emprunt bancaire contracté par la commune de Dammarie d'une valeur de **36 000€**, à **0.40%** sur **5 ans**. Cette somme a ensuite été proratisée au nombre d'élèves provenant de chaque commune; Boncé, Dammarie et La Bourdinière Saint-Loup. **Notre participation pour 2022 s'élève à 1472€**



LA REMISE DES DICTIONNAIRES

Offerts par la mairie aux élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème}



QUEL COLLÈGE POUR NOS ENFANTS ?

Plusieurs actuels ou futurs parents d'élèves de La Bourdinière Saint-Loup ont lancé au mois d'octobre dernier une pétition en vue de **la modification de la carte scolaire** applicable à notre commune. En effet, ils souhaitent que **nos enfants puissent poursuivre leur cursus scolaire au collège Jean Monnet de Luisant**.

Les enfants de notre commune débutent leur enseignement à l'école primaire de Dammarie et sont par la suite séparés de leurs camarades. La sectorisation actuelle permet aux enfants de Dammarie de poursuivre leur cursus scolaire au collège Jean Monnet quand ceux de La Bourdinière Saint-Loup sont rattachés à l'établissement Marcel Proust d'Illiers-Combray.

Dès-lors, ce découpage impacte fortement la cohésion et les liens amicaux construits par nos enfants au fil de leurs années à l'école primaire au regard d'une rentrée en classe de 6ème faisant office d'année charnière, tant elle comporte de nouveautés : nouvel établissement plus grand, méthodes d'apprentissage différentes...

En parallèle, une très grande majorité des parents que nous sommes se déplace de manière quotidienne et pendulaire vers Chartres et ses communes limitrophes pour des raisons professionnelles mais également d'accès aux services publics, aux infrastructures culturelles, sportives...

Par ailleurs, l'adhésion de La Bourdinière Saint-Loup à la communauté d'agglomération de Chartres Métropole nous donne accès à des transports publics qui permettraient à nos enfants de se rendre par leurs propres moyens au collège Jean Monnet de Luisant dès lors que nous ne sommes pas en mesure d'assurer le transport.

Accompagnés par la mairie, ainsi que nos Conseillers départementaux Elisabeth Fromont et Franck Masselus dans cette démarche, **ils ont déposé la pétition recensant 217 signatures, au mois de décembre, et espèrent être enfin entendus.**



LA FÊTE DE LA CHASSE

Le domaine de Chenonville a accueilli, dimanche 11 septembre 2022, la 7^{ème} édition de la fête de la chasse et de la nature.

Un rendez-vous très attendu après trois années d'absence pour cause de Covid. Des centaines de personnes étaient venues y assister.

Un petit brouillard était lui aussi venu saluer à sa manière cette nouvelle édition avant de s'effacer juste avant la messe de la Saint-Hubert, saint patron des chasseurs, célébrée au son des trompes des sonneurs du Bien-Aller Eurélien.



La fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir, présidée par Jean-Paul MOKTAR, tenait vraiment à ouvrir le monde de la chasse au grand public en montrant tout l'éventail de ses actions lors de cette journée festive.

Une 7^{ème} édition se voulant avant tout pédagogique.

Le village des associations du département d'Eure-et-Loir, s'étendait donc sur une longue allée du parc, permettant de découvrir les chasseurs de grand gibier, les jeunes chasseurs, les piégeurs, les gardes particuliers, les lieutenants de louveterie, les chasseurs à l'arc, les bécassiers, les dresseurs de chiens d'arrêt, la vénerie sous terre, les chiens courants, les chiens de recherche au sang...

La fédération a également voulu séduire les plus jeunes visiteurs avec son parcours pédagogique, dans le bois, où se trouvait aussi un jeu de l'oie géant, un quiz et des jeux d'empreintes. Dans la plaine, des cabanes d'observation étaient à la disposition des visiteurs qui ont pu tester le ball-trap laser.

L'exposition des trophées (cerf mâle) était un autre moment important. Le prélèvement réalisé sur la saison 2020-2021, permet de suivre la gestion de l'espèce. Il doit y avoir un prélèvement de deux tiers de jeunes cerfs et un tiers de cerfs plus âgés. Un expert a effectué des coupes dentaires qui révèlent l'âge des cerfs.



SÉMINAIRE DES ÉLUS D'EURE ET LOIR

Le 20 mai 2022 avait lieu le 1^{er} séminaire des Élus d'Eure-et-Loir à la Bergerie Nationale de Rambouillet.

Un très grand nombre d'élus y assistait, et en ce qui nous concerne notre commune était représentée par Mesdames Dominique Maroquin et Arlette Kambrun.

Monsieur Jean d'Hausmanville, *directeur général du Domaine National de Chambord et commissaire du Domaine National de Rambouillet*, nous a souhaité la bienvenue.



Après un discours d'accueil par Monsieur Gérard Larcher *Président du Sénat*, nous avons été conviés à assister à plusieurs conférences – débats notamment :

- **Réinventer le patrimoine communal** : comment remettre de l'activité dans nos territoires par Albéric de Montgolfier, *sénateur d'Eure-et-Loir Président de la Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine*.
- **Comment développer nos communes avec les nouvelles règles d'urbanisme** par Jean-Baptiste Blanc, *Sénateur du Vaucluse, rapporteur de la loi Climat et résilience*.
- **Présentation de la mission patrimoine 2022 de Stéphane Bern** qui pour des raisons d'agenda n'a pas pu assister à ce séminaire.

Cette journée riche en informations s'est terminée par une visite guidée de la Bergerie Nationale de Rambouillet et plus précisément de la ferme en agriculture durable. Étant donné le succès rencontré, Il est prévu de renouveler cette manifestation l'année prochaine au Château de Chambord.

VISITE DU SÉNAT

Le 9 décembre 2022, notre sénateur Albéric DE MONTGOLFIER a convié notre conseil municipal à visiter le Palais du Luxembourg où siège le Sénat.



Nous avons été accueillis très chaleureusement et avons profité d'une visite guidée passionnante et très enrichissante orchestrée par notre sénateur Albéric DE MONTGOLFIER et son collaborateur parlementaire Alexis ROBIN.

Nous ont ainsi été présentés le Palais du Luxembourg et le Petit Luxembourg, respectivement siège du Sénat et de la Présidence du Sénat.



Après avoir foulé les marches de l'escalier d'honneur, nous avons suivi le cheminement de la loi, de son étude en commission jusqu'au vote dans l'hémicycle. Lors de notre parcours, nous avons pu traverser le couloir des bustes ainsi que la salle de conférence, ancienne Galerie du Trône, qui abrite le trône de Napoléon 1^{er} mais aussi l'exemplaire original de la Constitution de la Vème République.



Entre dorures et trésors architecturaux, nous avons également découvert la salle du livre d'or rassemblant tout ce qui subsiste de la décoration d'origine du Palais, ainsi que l'ancienne chambre de la Reine, Marie de Médicis, veuve d'Henri IV, mère du jeune Louis XIII, qui lassée du Louvre achète en 1611 un vaste domaine en lisière

de Paris pour y faire élever ce somptueux palais, par l'architecte Salomon de Brosse. C'est dans cette chambre qu'est né l'épisode de « la journée des dupes » qui conduira à son exil, au profit du Cardinal et Ministre Richelieu. Entre la piété filiale et la raison d'État, le jeune Louis XIII n'a pas été long à choisir.

Ensuite, pendant 160 ans, le palais a servi de demeure à des membres de la famille royale. Il devint prison, avant d'être affecté, en 1795, au Directoire. En 1800, l'architecte Chalgrin aménage le palais pour y installer le « Sénat conservateur » créé par la Constitution de l'an VIII (inspirée par Bonaparte, Premier consul) Depuis, le palais a connu des évolutions architecturales pour s'adapter aux besoins d'une assemblée politique moderne.

Cette visite riche en anecdotes historiques et fort instructive quant au fonctionnement du Sénat, s'est conclue par un excellent dîner au côté de nos hôtes dans le restaurant cosy de l'hôtel de la Présidence située dans le Petit Luxembourg.



HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS EN TUNISIE ET AU MAROC

19 MARS 2022



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI 1945



 **COMMUNE DE LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP**
Téléphone : 02.37.61.61.61 Mail : contact@bourdiniere-st-loup.fr

DIMANCHE 8 MAI 2022

8 MAI 1945 COMMÉMORATION

Itinéraire :
Rassemblement à la Mairie.
Dépôt de gerbe au monument aux Morts.
Vin d'honneur à la salle de réunions.

Le Maire,
Marc LECOEUR.

Mairie - La Bourdinière - Saint-Loup - 47310 LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Cette année et pour la première fois, nous avons eu l'honneur que le dépôt de gerbe au monument aux morts soit effectué solennellement par le Sergent Cyril représentant du Centre de Transmissions Militaires de Favières (28) et résidant sur la commune.

Nous tenons encore une fois à l'en remercier chaleureusement.



Marc LECOEUR,
Maire de La Bourdinière St-Loup
& le Conseil Municipal

ont l'honneur de vous
convier à

**la commémoration de
l'armistice du
11 novembre 1918.**

Départ de la mairie à 10h30
**discours d'hommage
et de commémoration
avec dépôt de gerbe.**

Un vin d'honneur offert par la
municipalité et servi en salle des
fêtes viendra clore la cérémonie.

REPAS DES AÎNÉS



En ce 11 novembre, nos aînés étaient réunis et chaleureusement accueillis par le restaurant *le Saint Loup*, sur l'invitation de Monsieur le Maire et de son conseil municipal.

Tous les Bourdiloupéens ayant 70 ans et plus étaient conviés à passer un agréable moment autour d'un savoureux repas. La commune porte des valeurs de solidarité et du bien vivre ensemble, c'est pourquoi elle perpétue ce moment festif malgré une participation plus faible cette année.

Cette année, les doyens du banquet étaient Nicole POMMIER (80 ans) et Michel DUVAL (89 ans).

Les aînés de la commune étant Madame Régina BIGEAULT (100 ans) et Monsieur Michel BAUDOIN (91 ans).



NOTRE DOYENNE

Mme Régina BIGEAULT,
nous a reçu chez elle, le 5 mars 2022, pour célébrer
ses **100 ans !!!**

En voici un long et beau chemin...

Depuis que la vie l'a prise par la main,
Elle a cueilli la joie de ses 10 ans,
La folie de ses 20 ans,
L'assurance de ses 30 ans,
La sagesse de ses 40 ans,
Le travail de ses 50 ans,
Le renouveau de ses 60 ans,
Le bonheur de ses 70 ans,
La quiétude de ses 80 ans,
La patience de ses 90 ans,

Quel joli bouquet pour ses 100 ans !!!



VOUS AVEZ DIT ASPBSL ?



L'association de Sauvegarde du Patrimoine a 10 ans. Créée en 2012, à l'initiative de Dominique Maroquin et de la municipalité, l'association de sauvegarde œuvre depuis dix ans à la restauration, l'entretien et l'embellissement du patrimoine du domaine communal.

Dès la création de l'association, ce sont trois vitraux de l'église de Saint-Loup qui ont été restaurés puis 19 statues en bois polychrome datant du XVIIe siècle.

L'association a ensuite redonné vie au site du lavoir en procédant à sa rénovation et en refaçonnant la mare, avec l'appui de subventions de Chartres Métropole et du Conseil départemental.

Des travaux d'entretien sont également réalisés, lorsque cela est nécessaire. Ainsi, dernièrement, l'association a aidé financièrement au remplacement de la fenêtre de la sacristie.

Les actions organisées par l'association pour recueillir des fonds contribuent, par ailleurs, à animer le village en partenariat avec la municipalité.

Cette année l'Association a enfin pu reprendre ses activités et nous remercions toutes les personnes qui ont continué à nous soutenir.

Vide grenier : 4 septembre 2022

Merci au Club de Modélisme du Pays Chartrain ainsi qu'au groupe musical Les Accroch'cœur qui ont animé cette journée.



Ne pas jeter sur la voie publique.

ASPBSL

Pour tout renseignement :
DOMiNIQUE - 06 87 40 60 40



Bourse aux jouets : 15 octobre 2022

Pour sa première édition, l'Association a rencontré un franc succès auprès des exposants et a fait le bonheur des petits et grands. Elle avait choisi d'organiser son évènement dans la salle communale de Saint-Loup qui fourmillait de trésors que vous avez su dénicher. Merci à tous.



Manifestations 2023 :

1. Randonnée + repas samedi 1^{er} avril
2. Chasse aux œufs lundi 10 avril où nous espérons avoir de nombreux participants
3. Vide-grenier dimanche 3 septembre
4. **Nouveauté de l'année : Halloween mardi 31 octobre**
5. Bourse aux jouets dimanche 12 novembre

Bien entendu, toutes ces manifestations ne pourront réussir qu'avec votre participation et la présence de bénévoles qui commencent à faire défaut au sein de notre Association.

Ne pas jeter sur la voie publique.

ASPBS-L

Pour tout renseignement :
DOMINIQUE - 06 87 40 60 40

TISSU ASSOCIATIF ET SYNDICAL LOCAL

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP

Présidée par Jean-Luc TEXIER., elle œuvre à la gestion du gibier et à son repeuplement en mettant en commun les terres et bois des adhérents sur la commune. Elle veille aussi à la constatation et la répression des délits de chasse.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE DAMMARIE (APE)

Présidée depuis la rentrée par M. Bastien DEHAECK et constituée de parents bénévoles, elle organise des actions destinées aux enfants, et récolte des fonds subventionnant une partie des projets proposés par les enseignants et l'acquisition de matériel.

Nous remercions chaleureusement Mme ROCHEBONNE Séverine, habitante de Saint-Loup, qui a œuvré avec cœur et énergie à la Présidence durant ces 3 dernières années. Merci également au Père Noël Bourdiloupéen de cette année !!!

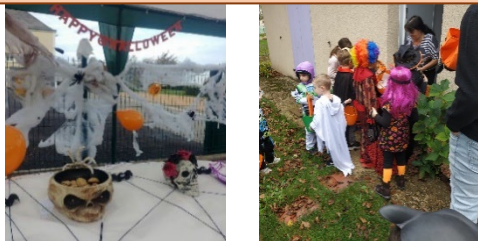
Samedi 12 mars 2022 : Carnaval



Samedi 24 avril 2022 : Chasse aux œufs



Samedi 29 octobre 2022 : Halloween



Vendredi 2 décembre 2022 : Marché de Noël



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (SIA)

Présidé par M. François LHUILLERY, il regroupe 10 communes (Boncé, Bouville, Dammarie, Fresnay-le-Comte, La Bourdinière Saint-Loup, Le Gault-Saint-Denis, les villages Vovéens, Meslay-le-Vidame, Mignières, et Montboissier) et gère l'entretien des vallées de ce territoire.

LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE RESTAURATION DU BASSIN DU LOIR EN EURE ET LOIR (SMAR)

Présidé par M. Patrick MARTIN, le SMAR 28 peut intervenir sur 95 communes du bassin versant du Loir et ses affluents. Ce syndicat est compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

LE DOMAINE DE CHENONVILLE



Le domaine de Chenonville, abrite le siège social de la Fédération des chasseurs d'Eure et Loir. Il s'étend sur 17 hectares dont 13 hectares de bois.

Le parc du domaine est agrémenté d'un parcours pédagogique qui permet de sillonner les quatre milieux naturels du département (la plaine, la forêt, le bocage et les milieux humides) à la découverte de la faune sauvage.

Des panneaux informatifs présentent la biologie des espèces, des bornes sonores permettent de se familiariser avec les chants et les cris d'animaux. La fédération propose aux écoles une visite commentée et guidée de ce parcours pédagogique.

**Qui intervient ?
ET SELON QUELLES MODALITÉS ?**

L'ensemble des interventions proposées par la Fédération des Chasseurs est assuré par un technicien de la faune sauvage, travaillant directement avec les enseignants pour adapter les thèmes proposés aux classes concernées ou pour présenter d'autres thématiques en lien avec le projet pédagogique de l'école ou de la classe. Notre technicien intervient au Domaine de Chenonville mais peut également intervenir en classe. L'ensemble des interventions sont gratuites et prises en charge par la Fédération des Chasseurs.

Pour plus de renseignements :
06 60 38 66 86 - 02 38 24 04 00
Julie.david@fdc28.fr

**Où se situe le Domaine ?
PLAN D'ACCÈS ET D'ADRESSE**

Domaine de Chenonville
12 rue du Crâbleau - Chenonville
28560 La Bourgonnière St. Louis
Tél. : 02 38 24 04 00

**L'éducation
à la nature
AU DOMAINE DE CHENONVILLE**

**Un domaine dédié
À LA FAUNE SAUVAGE ET À SES HABITATS**

Sur 17 hectares, dont 13 hectares de bois, le Domaine de Chenonville a été aménagé par la Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir pour présenter la biodiversité Eurélienne au grand public.

**Un parcours pédagogique
À TRAVERS LA PLAINE, LA FORÊT ET LA MARE**

Le parcours pédagogique du Domaine de Chenonville permet de sillonner les 4 milieux naturels du département (la plaine, la forêt, le bocage et les milieux humides) à la découverte de la faune sauvage.

- Des panneaux informatifs présentent la biologie des espèces
- Des bornes sonores permettent de se familiariser avec les chants et les cris de la faune sauvage
- Des ateliers de découverte et des bornes récréatives complètent ce parcours de sensibilisation à la faune sauvage d'Eure-et-Loir.

La Fédération des Chasseurs propose aux écoles une visite commentée et guidée du parcours pédagogique.

**UNE EXPOSITION sur la
faune sauvage
Eurélienne**

La Fédération des Chasseurs met en scène sa collection d'animaux naturalisés afin de présenter à diversité et la richesse de la faune sauvage Eurélienne.

Au travers de la recréation de milieux humides, forestiers, de plaine ou de bocage, découvrez les espèces emblématiques de chaque milieu.

Des plus spectaculaires, comme le Cerf d'Europe ou le Sanglier, au plus discrètes, comme l'Hémine ou l'Alouette des champs, l'exposition permet aux enfants de découvrir l'ensemble des espèces vivant en Eure-et-Loir.

LES ATELIERS PÉDAGOGIQUES

Outre les présentations des milieux naturels et de la faune sauvage, la Fédération des Chasseurs propose aux enseignants des ateliers spécifiques « récréatifs » et de « découverte ».

LES ATELIERS « découverte »

Plusieurs thèmes sont abordés :

- INITIATION À LA CLASSIFICATION DES ESPÈCES**
 - Les grandes familles (oiseaux, mammifères)
 - Rechercher et observer les ressemblances et les différences au sein d'une grande famille.
 - Les liens de parenté en les classant morphologiquement (Cheval et cerf, Lapin de Gascogne et lièvre d'Europe, les canards, etc.)
- LES DIFFÉRENTS RÉGIMES ALIMENTAIRES DE LA FAUNE SAUVAGE**
 - Présentation des différents types de régime alimentaire
 - Présentation des associations morphologiques de la faune sauvage (les fruits du régime alimentaire des insectes)
 - À la découverte du régime alimentaire des oiseaux nocturnes par l'observation de pelotes de réjection
 - La prédation : atelier pédagogique à la découverte des stratégies développées
 - Des ruelles à notre assiette, présentation de la chaîne alimentaire, repas et aspects de l'économie
- DU NECTAR AU MIEL**
 - La vie des abeilles et présentation d'une ruche pédagogique
- LES STRATÉGIES DE REPRODUCTION DE LA FAUNE SAUVAGE**
 - Les mammifères et les différents cycles de reproduction
 - Différents cycles de reproduction
 - Les oiseaux : nid ou nid caché ?
 - Quelles adaptations ?
 - Les stratégies de cycle de reproduction en milieu agricole
- LES TRACES DE LA FAUNE SAUVAGE**
 - Comment observer ? Quelle méthode adopter ?
 - Les différents types de traces visibles : empreintes, fosses, trous, etc.
 - Comment identifier une espèce à partir des indices de présence ?
- L'ADAPTATION DES ESPÈCES À LEUR MILIEU**
 - Les adaptations morphologiques
 - La migration
 - La hibernation
- IDENTIFIER ET CONNAÎTRE LES RYTHMES CYCLIQUES DU TEMPS**
 - Oiseaux diurnes versus oiseaux nocturnes
 - Le Cerf et ses bois
 - La migration

LES ATELIERS « récréatifs »

- Devines mon empreinte
- Devines mon milieu
- Jeu de POLE en abou
- Jeux de reconnaissance (ateliers de reconnaissance de la faune sauvage et des milieux)

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PANNEAUX

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE

TARIFICATION 2023*

| | Tarifs Habitants de la Commune | Tarifs Habitants Hors Commune |
|---|--------------------------------|-------------------------------|
| Apéritif | 60 € | 120 € |
| 48 heures | 250 € | 350 € |
| Supplément chauffage du 1 ^{er} novembre au 1 ^{er} avril (pour location 48 heures) | 100 € | 100 € |



Pour les associations de la Commune la salle est prêtée à titre gracieux.

Pour les associations hors Commune, les tarifs sont les suivants :

- Location en journée ou en soirée en semaine : 60 €
- Location pour une demi-journée en semaine : 30 €
- Location week-end : 230 €
- Caution (même tarif que pour les autres locataires) : 1 000 €
- Extincteur en cas de dégradation : 250 €

**Ces tarifs pourront être révisés courant 2023, afin de les ajuster aux hausses des tarifs de l'électricité.*

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A force d'expériences locatives et dans le contexte économique actuel, le conseil municipal, en séance du 5/12/2022, s'est prononcé en faveur de modifications :

- La salle des fêtes ne peut être louée durant les fêtes de fin d'année.
- Durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 1^{er} avril), un supplément de 100€ (fixé par délibération du 07/11/2022) sera demandé pour le chauffage.
- Le container à ordures ménagères devra être sorti par le locataire le dimanche soir au plus tard pour le ramassage du lundi matin. Tout manquement sera sanctionné d'une retenue sur caution d'un montant de 50€.
- Le locataire est pécuniairement responsable des dégradations faites aux installations, matériels et abords (espaces verts, panneaux d'affichage, groupe frigorifique, vitres mairie, chasse d'eau des sanitaires, extincteurs...)
- La caution est fixée à 1000€. En cas de dégradations ou de pertes d'une valeur inférieure à ce montant, les locataires s'engagent à régler la somme exacte des réparations ou pertes sur présentation de la facture.

ATELIERS PARTICIPATIFS

ATELIER QUALITÉ DE L'AIR

Merci à Murielle Gendron, Conseillère en Environnement Intérieur à la Mutualité Française Centre-Val de Loire, qui a animé L'Atelier Qualité de l'Air Intérieur, le 20 mai 2022, à la Mairie de La Bourdinière Saint Loup.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Nous étions une petite dizaine à venir nettoyer les rues de notre commune à l'occasion de cette journée dédiée. Merci aux fidèles participants.



CHARTRES RENOV' HABITAT : PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

AMÉLIORATION DE L'HABITAT
Programme d'Intérêt Général / 2022-2027



DES AIDES POUR AMÉLIORER SON LOGEMENT

Dans le cadre de sa politique en matière de logement et de son Programme Local de l'Habitat, Chartres Métropole propose des aides financières et des conseils pour **RENOVER, AMÉLIORER ou ADAPTER son logement**, dans le but d'y vivre le plus sereinement et confortablement possible.

Un dispositif actif sur l'ensemble du territoire.

Un interlocuteur unique : **Chartres Rénov' Habitat**

**Propriétaires occupants
Propriétaires bailleurs**

N'attendez plus
Renseignez-vous dès
maintenant !

Gratuit et sans engagement

Réduire ses factures énergétiques
Valoriser son bien
Rendre son logement plus sain
Améliorer le confort thermique
Adapter sa salle de bain
Anticiper ou agir sur une perte d'autonomie
Réhabiliter un logement vacant
Engager de gros travaux sur un logement très dégradé
Mettre son logement en location



Travaux non commencés
Travaux réalisés par des entreprises



Des conseils techniques

Préconisations de travaux
Rechercher de solutions adaptées
Analyse de devis

Des subventions pour vos travaux

Etude d'éligibilité
Recherche d'aides financières
Montage des dossiers

Un suivi personnalisé

Suivi de tous les accords d'aides
Suivi de fin de travaux
... jusqu'au versement des aides

Depuis 2016
sur Chartres Métropole

↙ **près de 800**
logements réhabilités

↙ **14 M€**
de travaux engagés

↙ **7 M€**
de subventions accordées

↙ **50%**
de financement moyen



Informations pratiques

#contact Chartres Rénov' Habitat

02 37 23 40 00

Hôtel d'Agglomération
Place des Halles - Chartres

chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr

#permanences

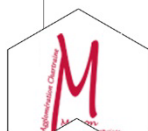
du lundi au vendredi
de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h



Une opération soutenue par
l'Etat et l'Agence Nationale de
l'Habitat

**Des conseils et des subventions
pour rénover son habitat**

CHARTRES MÉTROPOLE : MODE D'EMPLOI



MAISON DES ENTREPRISES OU DE L'EMPLOI

Mène des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales afin de mettre en adéquation les besoins des entreprises et la main d'œuvre disponible.



MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARTRES

Accompagne les jeunes de 16 à 25 ans ayant des difficultés d'insertion dans la vie active (emploi, formation, droit au logement, à la santé, à la mobilité).



CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT

Bailleur social comptant plus de 6000 logements en gestion locative sur Chartres et son agglomération.



CHARTRES DÉVELOPPEMENTS IMMOBILIERS

Acquiert, rénove, construit ou commercialise des logements, bureaux, commerces... Accompagne aussi les collectivités dans le développement d'opérations immobilières.



CHARTRES AMÉNAGEMENT

Opérateur d'aménagement d'espaces contribuant au développement et à la qualité de vie du territoire, en créant une relation partenariale avec les collectivités actionnaires.



CHARTRES MÉTROPOLE TRANSPORTS

Facilite les déplacements des 66 communes de l'agglomération en assurant la gestion et l'exploitation du réseau Filibus (Transport urbain et non urbain, services scolaires...).



CHARTRES TOURISME

Porte les missions d'office du tourisme et coordonne les interventions des divers partenaires du développement touristique local.



CHARTRES MÉTROPOLE ÉVÈNEMENTS

Interlocuteur unique en charge de l'événementiel sur le territoire chartrain et son agglomération.



CHARTRES MÉTROPOLE INNOVATIONS NUMÉRIQUES

Déploie des infrastructures de fibre optique, connecte des services au profit d'opérateurs ou d'entreprises et innove en apportant de nouveaux services autour du numérique.



CHARTRES MÉTROPOLE ÉNERGIES

Développe, crée, acquiert et commercialise des infrastructures de réseau de chaleur et de production d'électricité tout en commercialisant la chaleur et l'électricité produite.



SYNELVA

Fournisseur d'électricité et de gaz, qui gère, exploite et effectue la maintenance des réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public.



CHARTRES MÉTROPOLE EAU

Assure la gestion du captage, du traitement, de l'acheminement et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de Chartres métropole.



CHARTRES MÉTROPOLE ASSAINISSEMENT

Assure la gestion, pour le service d'assainissement collectif, des ouvrages de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées de Chartres métropole.



RÉGIE CHARTRES MÉTROPOLE TRAITEMENT ET VALORISATION

Optimise le traitement et la valorisation des déchets. Crée aussi de nouvelles synergies avec Synelva qui achète l'électricité produite par l'Usine de Valorisation Énergétique.

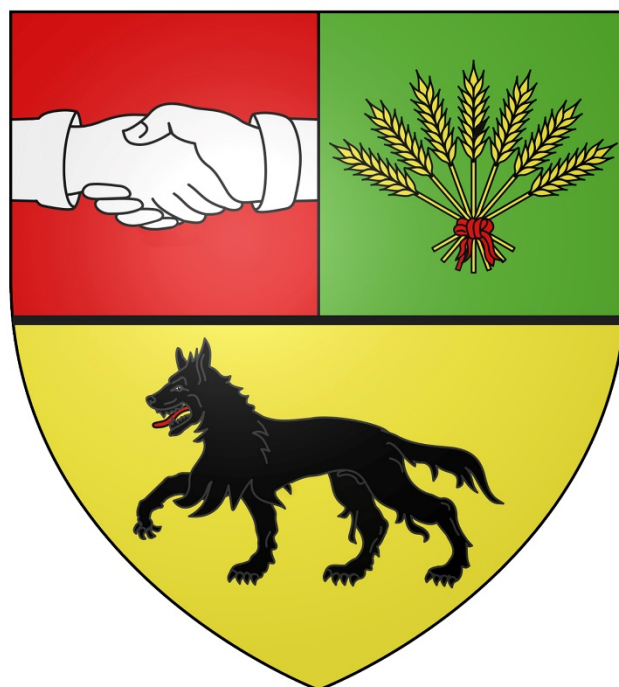
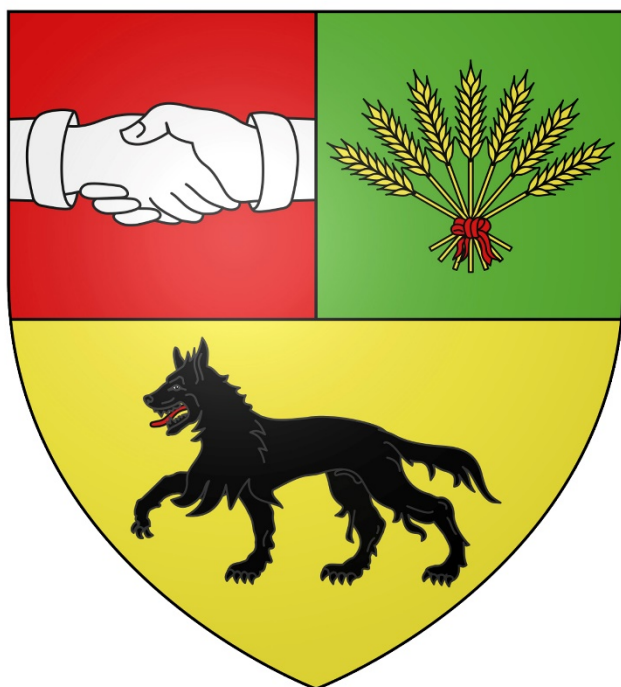
CHARTRES MÉTROPOLE VALORISATION

Développe des activités innovantes dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets (production de biométhane à partir de la fermentation de matière organique).

CHARTRES MÉTROPOLE RESTAURATION

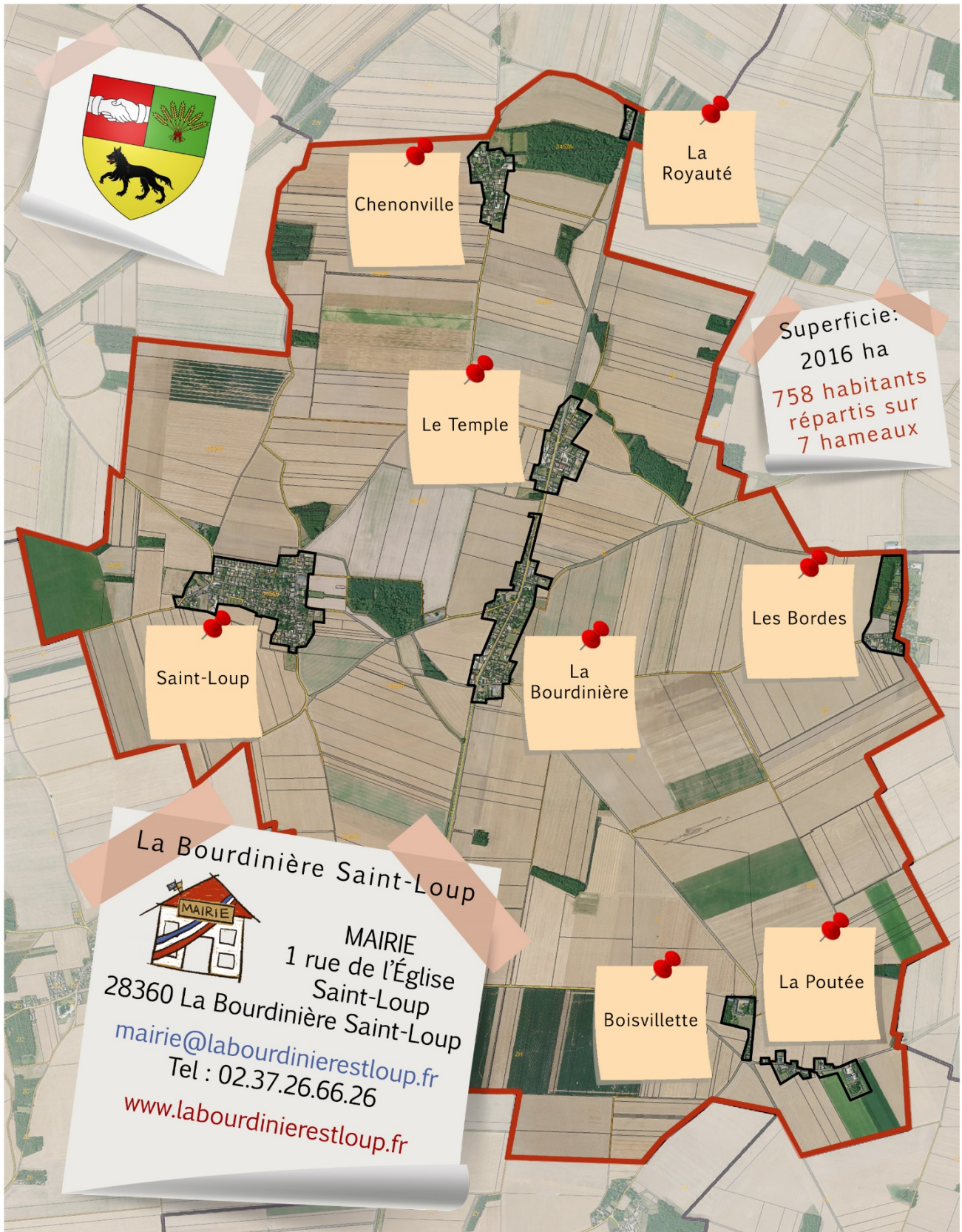
Assure et gère la production et la livraison des repas aux collectivités membres du Groupement d'Intérêt Public (Hôpitaux, EPHAD...)

JEUX



Trouver les 7 erreurs qui se sont glissées sur le blason de la commune ?

Réponses aux jeux le mois prochain dans votre boîte aux lettres avec les « Votre Agglo ».



Superficie:
2016 ha
758 habitants
répartis sur
7 hameaux

La Bourdinière Saint-Loup



MAIRIE
1 rue de l'Église
Saint-Loup
28360 La Bourdinière Saint-Loup
mairie@labourdinerestloup.fr
Tel : 02.37.26.66.26
www.labourdinerestloup.fr